

Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds
Séance du lundi 23 novembre 2015

Motion : L'avenir des collèges du Valanvron et du Bas-Monsieur

Les collèges du Valanvron et du Bas-Monsieur sont les deux seuls établissements scolaires de notre ville qui ne se situent pas en milieu urbain. C'est dire leur position unique et privilégiée.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier et de chiffrer toutes les possibilités d'utilisation de ces collèges ou de l'un d'entre eux, le Valanvron, à des fins scolaires, para- ou extra- scolaires.

Songez par exemple à un manque de locaux possible dans les secteurs nord et sud, à la création de "salles scolaires vertes" destinées à mettre au vert une journée des classes de la ville. Ou à toute autre utilisation laissée à l'imagination et à l'innovation de la direction de l'école obligatoire. Et même à celles du service de la jeunesse, pour des activités « au vert », pendant les périodes scolaires ou les vacances.

A l'heure des indispensables économies, l'éventualité de vendre ces deux bâtiments emblématiques de notre patrimoine immobilier nous paraît prématurée et contraire à l'image d'une « ville à la campagne » que notre cité veut montrer et faire valoir.

Daniel Musy, Pascal Bühler, Michael Othenin-Girard, Matthieu Obrist, Katia Babey, Pierre-Alain Borel, Monique Gagnebin, Patrick Jobin

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

Que cette année scolaire 2015-2016 il n'y ait plus de classes dans les collèges du Bas-Monsieur et du Valanvron a causé beaucoup d'émois. Nous ne reviendrons pas sur le passé de la décision du Conseil communal appliquée sur les conseils de la direction de l'école obligatoire. Je crois que non seulement il y a eu un débat ici qui a été fait, mais en plus, lors de la rencontre il y a quinze jours entre les 23 conseillers généraux, le Conseil communal et les membres de la direction, nous avons pu encore avoir des explications.

Par contre, notre motion veut voir plus large et rester, sur ce domaine, ouverte. Elle est ouverte parce qu'elle ne fige rien. Elle est ouverte tout d'abord parce qu'avant de l'avoir rédigée, nous avons consulté le service de la jeunesse lors d'une séance de présentation du service pour les conseillers généraux. Nous avons également eu des échos favorables lors de l'avant-dernier conseil d'établissement scolaire. Si nous avions eu des montées aux barricades de la part des services pour la proposition que nous faisons de cette étude, nous ne l'aurions pas présentée. Elle est ouverte parce qu'elle se pose la question de savoir s'il ne faudrait pas, avant d'imaginer tout type de vente de ces bâtiments, imaginer les réutiliser pour la jeunesse.

C'est ça, l'objectif principal de la motion, c'est d'essayer de demander au Conseil communal, donc aux services, de savoir si ces deux bâtiments, ou l'un d'entre eux, ne peut pas être utilisé de manière permanente ou de manière temporaire pour la jeunesse. La jeunesse, c'est évidemment en premier lieu l'école. Bien sûr, l'idéal serait, pour certains, de rouvrir les classes dans ces deux collèges. Mais on pourrait imaginer également ce que nous avons appelé la création de salles scolaires vertes, c'est-à-dire qu'on peut imaginer que des classes de différents collèges de La Chaux-de-Fonds viennent passer avec leurs maîtres une journée au vert, par exemple au Valanvron avec un bus scolaire qui les amène là à 8h30 et qui vient les rechercher à 15h. C'est une manière de découvrir des aspects de la nature, de rencontrer peut-être des agriculteurs de la région, de faire des balades, de faire des torrées. Ou, tout autre utilisation, nous le disons, laisser à l'imagination et à l'innovation de l'école obligatoire.

Je crois que ce qui ressortait des différentes séances et différentes discussions que nous avons maintenant, c'est que si nous apprécions la rigueur avec laquelle l'école est gérée sur le plan administratif et financier, nous souhaitons peut-être qu'il y ait un tout petit peu d'imagination supplémentaire, ce que nous ne sentons pas forcément. Et nous pensons que là, ce serait une occasion d'être imaginatif pour l'avenir de ces collèges. Ça, c'est du ressort de l'école obligatoire, donc de la direction des écoles. Mais on peut imaginer, et le chef du service de la jeunesse était sur ce plan-là très intéressé, que ces bâtiments soient utilisés par le service de la jeunesse. Le chef du service de la jeunesse nous rendait attentifs au fait que par exemple, dans la ferme de la Sombaille, qui est parfois utilisée par le service pour les activités ouvertes, il n'y a même pas d'eau courante, c'est de l'eau de la citerne. Donc ces deux collèges sont parfaitement équipés, ou en tous cas équipés de manière tout à fait satisfaisante.

C'est la raison pour laquelle nous proposons cette motion, que nous espérons voir acceptée. Mais nous n'avons aucun doute là-dessus, puisqu'on nous a fait comprendre déjà il y a quinze jours que le Conseil communal serait favorable. Mais nous attendons confirmation de cet accord, et nous souhaitons voir bien accueillie par les autres groupes notre proposition.

M. Daniel Musy, PS